

# MODIFICATION N°9 DU PLUI DE BREST MÉTROPOLE

## PUBLICATION DU RAPPORT ET DE L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

---

### NOUS AVONS CONTRIBUÉ SUR LE PROJET B5, POUR DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À KERVILHERM (GUIPAVAS)

#### L'enquête publique sur la modification n°9 du PLUi

Ouverte depuis le 13 mai, elle a été clôturée le 13 juin, et suivie de la rédaction du rapport du commissaire enquêteur, et de son avis sur les projets soumis à l'avis des citoyens.

L'un d'eux, le projet B5, consistait à artificialiser des parcelles agricoles contigües au vallon, afin de construire un gymnase... et des "extensions futures".

#### Nos contributions

Nos deux associations ont déposé cinq contributions, [résumées ici en trois pages](#) <sup>1</sup>, cosignées par les associations CPVF, AE2D et GNSA.

Ce projet :

- aurait un impact négatif pour la biodiversité, et il n'a pas été préparé par les études ERC et environnementales obligatoires.
- prépare une artificialisation de tout le secteur sud de Coataudon. Il est basé sur des études obsolètes, contradictoires avec les lois et règlements en vigueur.
- est contradictoire avec notre demande de protection de la biodiversité, qui doit être examinée lors de la révision du PLU
- Ce projet s'est construit sans concertation, il présente un problème majeur d'accessibilité, et il est mal inséré dans le quartier et le paysage

***Pour tous ces motifs, nous demandons que l'étude de ce projet B5 soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, mise en conformité avec le SCOT, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.***

#### Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Nous avons obtenu le 28 août communication des travaux du commissaire enquêteur, M. Bouguen :

- [son rapport](#) <sup>2</sup> remis le 4 juillet à Brest Métropole, décrivant les conditions et le contenu de l'enquête, ainsi qu'un tableau recensant l'intégralité des contributions.

---

<sup>1</sup> [https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM\\_Mairie/20250618\\_Contributions\\_Resume.pdf](https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM_Mairie/20250618_Contributions_Resume.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM\\_Mairie/20250828\\_Rapport\\_Conclusion\\_Enquete/20250704\\_Rapport\\_Enquete.pdf](https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM_Mairie/20250828_Rapport_Conclusion_Enquete/20250704_Rapport_Enquete.pdf)

- [ses conclusions et son avis](#) <sup>3</sup>, remis le 8 juillet à Brest Métropole, comportant une analyse thématique des contributions, les réponses apportées à ces contributions par le porteur de projet, et les appréciations du commissaire.

Ce second document indique, dans la partie analyse thématique (page 25):

**J'émets une réserve** : *Les équipements sportifs envisagés, ne seront plus une simple salle de sport pour des écoliers mais bien une salle multisports polyvalente. Outre le problème majeur d'accessibilité l'impact environnemental ne me semble pas assez pris en compte. Pour tous ces motifs, je préconise que l'étude de ce projet B5 soit différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU."*

Et dans les conclusions (pages 43 & 44):

**Je constate que** *le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kervilherm à Guipavas (B5), afin de permettre la réalisation d'un équipement sportif sous maîtrise communale, manque de justification et de précisions sur le projet, le choix du lieu, les accès et l'évaluation environnementale ; [...]*

**J'émets un avis favorable** *à la modification n°9 du Plan Local d'Urbanisme de Brest Métropole telle que décrite dans le dossier soumis à l'enquête publique, assorti d'une réserve [...]*

**Réserve sur le projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de Kervilherm à Guipavas (B5)**

*Etablir une concertation avec les riverains pour réétudier le projet de salle de sport, rechercher un lieu plus adapté à un équipement pour les écoles en tenant compte des accès, dans un environnement préservé.*

### Que va-t-il se passer ?

Le porteur de projet est tenu de lever les réserves soulevées par le commissaire, dans un délai très court, en tout cas avant que la version définitive de la modification n°9 soit soumise au vote des élus du Conseil de Métropole. Cela semble mission impossible... Et si les réserves ne sont pas levées, c'est l'ensemble de la modification n°9 qui serait remise en cause.

### En conclusion :

**Nos associations remercient tous les citoyens et associations qui ont soutenu notre démarche. Elles sont satisfaites de voir que, comme nous le demandions, l'étude de ce projet B5 sera très vraisemblablement différée, et reprise dans le cadre de la révision du PLU, qui s'appuiera sur une vision stratégique de la ville à l'horizon 2040, mise en conformité avec le SCOT, et comportera des études environnementales complètes, indépendantes et consultables.**



<sup>3</sup> [https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM\\_Mairie/20250828\\_Rapport\\_Conclusion\\_Enquete/20250708\\_Conclusion\\_Avis\\_Commissaire.pdf](https://www.savestangalar.org/ARCHIVES/BM_Mairie/20250828_Rapport_Conclusion_Enquete/20250708_Conclusion_Avis_Commissaire.pdf)